



## Installation électrique dangereuse en studio loué.

Par **DUBOIS Claude Louis**, le **17/03/2008** à **00:06**

Le studio loué par ma fille à Paris depuis sept 2006 présente un degré de vétusté important , notamment au niveau de l'installation électrique qui n'est plus aux normes depuis longtemps. La moitié des prises de courant ( avec ou sans terre ) ne fonctionne plus et impose l'usage de deux multiprises devenues dangereuses car elles sont surchargées.

Le propriétaire prévenu refuse d'assurer le dépannage, car il estime que les circuits électriques fonctionnaient parfaitement à l'entrée dans les lieux.

Quels sont les recours pour le contraindre à effectuer ses travaux ?

Peut on faire réaliser les travaux les plus urgents sans son accord , en se réservant le droit de lui demander de payer la facture lors du règlement du prochain loyer?

Merci de vos réponses .